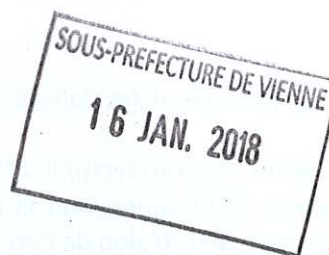


**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 11 janvier 2018**



**Date de la convocation : 5 janvier 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absent suppléé :** M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

**Ont donné pouvoir :** M. Christophe BOUVIER à M. André PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Annie DUTRON, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE

---

**OBJET :** **ADMINISTRATION GENERALE** – Autorisation donnée au Président pour signer les avenants de transfert des contrats en cours

**Rapporteur :** Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans le cadre de la fusion entre ViennAgglo et la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC), la nouvelle Agglomération créée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et dénommée « Vienne Condrieu Agglomération » reprendra et assurera la continuité de tous les engagements pris par ViennAgglo, la CCRC et leurs organismes rattachés (SYSTEPUR, SYVROM, SISEC, Syndicat Rhône Gier).

Dans ce contexte les contrats signés par ViennAgglo et par la CCRC ainsi que leurs organismes rattachés sont transférés de plein droit à cette nouvelle intercommunalité. Cette substitution de personne morale n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant, conformément à l'article 5211-41-3 du Code général des collectivités territoriales.

Afin d'encadrer cette procédure, des avenants de transfert sont passés pour les marchés publics formalisés qui étaient en cours à ViennAgglo, à la CCRC et dans leurs organismes rattachés.

Des avenants sont également conclus pour transférer les délégations de services publics qui étaient en cours à ViennAgglo (DSP Transport, DSP Gens du voyage, DSP Assainissement secteur Est et DSP Assainissement secteur Nord).

Les délégations de service public du SISEC, du SIASO et du syndicat Rhône Gier seront transférés dans un deuxième temps à Vienne Condrieu Agglomération et feront l'objet d'un avenant spécifique. Le transfert de ces DSP nécessite des modifications des contrats.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**AUTORISE** le Président de Vienne Condrieu Agglomération à signer tous les avenants de transfert :

- des marchés publics formalisés qui sont transférés à Vienne Condrieu Agglomération,
- des délégations de services publics (DSP) qui sont transférées à la nouvelle Agglomération (DSP Transport, DSP Gens du voyage, DSP Assainissement secteur Est et DSP Assainissement secteur Nord).


**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 11 janvier 2018**

Le Président certifie que la présente délibération  
et a été publiée le 17 JAN. 2018



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS